## CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

## DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-4/16

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Rapporteur: BONTOUX Jean-Pierre

Commission n° 7 - Finances Rapporteur : TURBA Didier

OBJET : Subvention à l'association ESPOIR pour le financement d'un poste d'intervenant social au commissariat de la circonscription de sécurité publique de Moissy-Cramayel-Sénart.

Dans le cadre de son Contrat Local de Sécurité (2007), le SAN de Sénart a décidé de soutenir un poste d'intervenant social en commissariat. Cette action est portée par l'association ESPOIR CFDJ, employeur de l'intervenant social. Le Département souhaite soutenir cette action, à hauteur de 5.000€ au titre de l'année 2010, et mener l'évaluation active de cette expérimentation .

## LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi en date du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU la délibération du Conseil général n° 4/07 en date du 29 janvier 2010, relative au budget primitif 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

Article 1 : de verser une subvention exceptionnelle, au titre de l'année 2010, à l'association ESPOIR CFDJ pour le financement du poste d'intervenant social en commissariat de la circonscription de sécurité publique de Moissy-Cramayel pour un montant de 5 000 €. Cete subvention fera l'objet d'un versement en une fois.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au budget du Département, au titre de l'action « Services et partenaires » Opération « Subvention/Aides et actions facultatives ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ